

REPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

JOURNAL OFFICIEL

DES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

Paraissant tous les Jedis à 8 heures du soir.

Mataliti 58,
N° 1.

Te Uea a te Hau no te mau Haapao raa farani i Oteania

Mahana maha
6 no tenuare 1910

PREX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):

Intérieur—Un an..... 18 fr. || Extérieur—Un an..... 20 fr. / Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
id. Six mois.. 10 » || id. Six mois.. 11 »
id. Trois mois. 6 » || id. Trois mois. 6 50
Un numéro: 50 centimes.

PRIX DES ANNONCES (au comptant):

Les 20 premières lignes..... 50 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes..... 25 d.
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Déclaration de nécessité de prolongation, jusqu'au 29 février 1910, de la limite d'exécution de certains travaux en cours.

PARTIE NON OFFICIELLE

Alliance Française, Comité d'action de Papeete.
Avis concernant les rôles des Contributions.
Avis au sujet d'infractions à l'arrêté du 19 février 1881.
Caisse agricole. — Avis au sujet des bons de cet établissement.
Situation financière de la Caisse agricole.
Situation de la Banque de l'Indo-Chine.
Service postal. — Marché des courriers.

PARTIE OFFICIELLE

Gouvernement des Établissements français DE L'Océanie

DÉCLARATION de nécessité de prolongation, jusqu'au 28 février 1910, de la limite d'exécution de certains travaux en cours.

(Du 29 décembre 1909.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,

Vu les articles 38 et 39 du décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des colonies;

Considérant que les travaux commencés dans le courant de l'année 1909 ne pourront être achevés avant le 31 décembre courant,

DÉCLARE :

Qu'il n'y a nécessité de prolonger jusqu'au 28 février 1910 la durée de la période pendant laquelle devront être achevés, dans la limite des crédits ouverts, les travaux ci-dessous:

Achèvement des travaux du pont de Vairaharaha à Mataiea, du pont de Taharuu à Papara, du pont de Faataatia à Afaahiti, du pont de Haavini à Pueu, du pont de Tutuu à Tau-

tira, du pont de Tevihonu à Afaahiti, des ponts de Vahii et Mitirapa à Vairao, des travaux de route à la falaise de Ahui, à Tautira, des grosses réparations à la gendarmerie de Taravao, aux écoles de Teahupoo, Afareaitu et Haapiti; de la construction du logement de l'instituteur de Tautira, des hangars aux marchandises à Papeete, du poste de la douane à Papeete, des travaux des quais de Papeete et la réparation et l'achat du matériel pour les travaux ci-dessus mentionnés.

Papeete, le 29 décembre 1909.

JOSEPH FRANÇOIS.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DIVERSES

ALLIANCE FRANÇAISE

Comité d'action de Papeete

Président d'Honneur :

M. LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

Le jeudi 30 décembre, à 8 heures du soir, les Membres du Comité d'action de l'ALLIANCE FRANÇAISE de Papeete se sont réunis, dans la salle du Palais de Justice, pour procéder à l'élection du bureau, conformément à l'art. 52 du règlement intérieur.

M. Hostein, Procureur de la République, Chef du Service Judiciaire *p. i.*, en l'absence de M. le Gouverneur, présidait cette réunion.

Ont été élus :

Président : M. Edmond BRAULT.

Vice-Président : M. HOSTEIN.

Trésorier : M. BROUARD.

Secrétaire : M. PIA.

LISTE DES MEMBRES ADHÉRENTS A L'ALLIANCE FRANÇAISE

Comité d'action de Papeete.

Sociétaires perpétuels :

- M.** Auffray, Agent voyer.
M^{lle} E. Banzet, Directrice d'école libre.
MM. Brault, Edmond, Sous-Chef de bureau des Secrétariats généraux.
 Brault, Léonce, Défenseur.
 Brouard, Trésorier-payeur.
 Goupil, Auguste, Défenseur.
 Hoppenstedt, Négociant.
 Meul, Négociant.
 de Pomaret, Pasteur protestant.
 Raoulx, V.-L., Négociant-armateur.
 Touze, Directeur de la Compagnie française des phosphates.
 Tuahine a Tamata, Maître au cabotage.

Membres adhérents :

- MM.** Ahne, Directeur d'école libre.
 Alexandre, Secrétaire-rédacteur du Parquet.
 Allain, Econome de l'hôpital civil de Papeete.
 Angoustures, Directeur de l'école centrale.
 Ariana a Fareroi, Planteur.
M^{lle} S. Banzet, Institutrice libre.
 M. Basquel, Magistrat.
M^{me} Brault-Hartmann, Institutrice publique.
MM. Brunel, Directeur d'école libre.
 Buchin, Commis principal des Contributions.
 Buillard, Joseph, Ecrivain au Secrétariat Général.
 Cadousteau, Jean-Marie, Directeur de la Poste.
 Cardella, Maire de Papeete.
 Cassiau, Docteur.
 Delfieu, gardien de prison.
 Derron, Instituteur libre.
MM^{les} Debrie, Institutrice libre.
 Galley, Institutrice libre.
MM. Gallien, Commis des Secrétariats Généraux.
 Graffe, Interprète principal.
 Guilbert, Commis principal des Secrétariats Généraux.
 Guillot, Maréchal des logis chef de Gendarmerie.
 Guého, Planteur.
 Hervé, Négociant.
 Hostein, Procureur de la République.
 Kramer, Employé de commerce.
 Langlumé, Substitut du Procureur de la République.
 Langomazino, Défenseur.
 Largeteau, Ecrivain au Secrétariat Général.
 Le Gayic, Navigateur.
M^{me} T. a Maihi, Couturière.
M^{lle} T. a Maihi, Elève.

- MM.** Marcadé, Administrateur.
 Maréchal, Chef de l'Imprimerie.
 Maraëtefau, Instituteur.
 Marutaata, Cultivateur.
 Mateau a Tuahu, Instituteur public.
 Meul, Employé de commerce.
 Mollon, Mécanicien.
 Moreau, Pasteur protestant.
 Mouchès, Brigadier de police.
 Ninet, Magistrat.
 Paraita, Ecrivain au Secrétariat Général.
 Passard, Propriétaire.
 Pia, Instituteur public.
 Poroï, Entrepreneur, Conseiller privé.
 Quesnot, Commissaire de police.
 Raihaamana, Instituteur public.
 Rayappin, Ecrivain au Secrétariat Général.
 Redeuilh, Commis des Contributions.
 Rivière, Pharmacien des troupes coloniales.
 Sidoine, Commis des Secrétariats Généraux.
 Scholermann, Instituteur public.
M^{lle} Smith Daisy, Institutrice publique.
MM. Sue, Léon, Interprète principal.
 Tabanou, Chef de l'Inscription maritime.
 Thuret, Greffier des Tribunaux.
 T. a Maoni, Président du district de Teahupoo.
 T. a Tetuaiteroi, Cultivateur.
 T. a Teupooteharuru, Instituteur public.
 T. a Terorotua, Ecolier.
 T. a Tetuarii, Blanchisseuse.
 T. a Heimanu, sans profession.
M^{me} T. a Teupooteharuru, sans profession.
M^{lle} T. a Teupooteharuru, id.
MM. G. Teupooteharuru, id.
 Gust Teupooteharuru, id.
 Uratua Maihi, Cultivateur.
 Vermeersch, Receveur de l'Enregistrement.
 Vincent, Notaire, Conseiller privé.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS

AVIS

Conformément à l'article 37 de l'arrêté du 16 février 1881, portant règlement sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes, les matrices devant servir à l'établissement des rôles des patentes, des licences, de l'impôt personnel et de la prestation rurale seront tenues à la disposition des contribuables au bureau des Contributions, du 28 décembre 1909 au 8 janvier 1910 inclus.

AVIS

Au sujet d'infractions à l'arrêté du 16 février 1881. — L'Administration ayant été avisée par un procès-verbal de la Chambre de Commerce du 12 août 1909, que certaines

personnes non munies de patentes importaient des *liquides* et *marchandises* pour en opérer la vente, croit utile de leur faire connaître qu'elles doivent se mettre en règle, sans retard, avec le Service des Contributions si elles veulent éviter l'imposition d'office de la double patente. L'acte de commerce accidentel proprement dit ne saurait être invoqué s'il est prouvé, par les déclarations annexées aux manifestes des navires importateurs, que ces personnes ont l'habitude d'introduire des produits en quantités supérieures à leurs besoins dans le but de les vendre pour réaliser un gain pécuniaire.

PARAU FAAITE

No te mau faahapa raa e rave hia i te faaue raa no te 16 no feppure 1881. — No te ite raa i te Hau na roto i te hoe parau faaite i rave hia e te Apooraa hoo raa taoa i te 12 no atete 1909 e te faaó haere mai nei te vetahi mau taata i te ava e te tahi atu á mau huru taoa mai te parau patana ore no te hoo raa i nia i te fenua nei, te manao nei ia te Hau e e mea tia ia'na ia faaite atu ia ratou e mai teie nei e haere atu ia ratou e faaafaro i taua ohipa ra i te Piha titau raa moni ia ore ia tapiti hia te patana i te titau raa' tu i nia ia ratou. Eita e nehenehe i te taata ia faatumu i te mau ohipa rii hoo raa taoa e rave haere hia nei na rapae mai te patana ore ei paruru ia ratou mai te mea e ua papu te parau i roto i te mau parau faaite raa taoa a te mau pah hoo taoa e ua riro ei mea mâtaro na taua mau taata ra i te faaó mai i te hoe mau taoa e rave rahi ei imi raa faufaa na ratou mai te haapao ore i te faito e navai ai ratou.

AVIS

Au sujet des passavants des marchandises françaises importées dans la Colonie. — Par dépêche datée du 7 mai 1909, M. le Ministre des Colonies a informé l'Administration locale qu'il avait décidé, d'accord avec M. Caillaux, Ministre des Finances, que le délai accordé aux négociants des Etablissements français de l'Océanie pour produire les pièces justificatives de l'origine des marchandises qu'ils importent dans la Colonie, serait désormais porté de *quatre à six mois*.

PARAU FAAITE.

No te mau parau faatia no te mau taoa farani e faaó hia mai i nia i te fenua nei. — Mai te au i terata no te 7 no me 1909 ua faaite mai nei ia te Faatere hau o te mau Fenua aihu'a raa i te Hau o te Fenua nei e ua faataa oia, maita faatia' toa mai o M. Caillaux, te Faatere hau no te Paeau moni, e o *na avae e maha* i horoa hia, mai na te mau Hootaoai roto i te tuu raa' tu i te mau parau faaite raa i te mau vahi no reira mai ai te mau taoa e faaó hia mai e ratou ra, ua afai hia ia i nia i te *ono avae* i teie nei te maoro raa.

AVIS

L'Administration rappelle au public les dispositions du § 2 de l'article 6 de l'arrêté du 23 décembre 1904, d'après lesquelles les propriétaires de constructions neuves sont tenus de faire constater, à Papeete, par le Maire, et dans les districts par les Présidents du Conseil, l'époque où le bâtiment est devenu habitable, en vue de bénéficier de l'exemption temporaire.

Situation de la Caisse agricole au 1^{er} janvier 1910.

ACTIF.		FR.	C.	FR.	C.
1^o Opérations principales.					
Prêts divers à longs termes (prêts sur hypothèques de propriétés rurales)	88.839	49			
Terrains vendus ou cédés à termes	80.668	72			
Marchandises ou produits en magasin	9.761	63			
Avances sur marchandises ou produits en consignation	539	94			
Domaine d'Atimaono	"	"			
			179.809		78
2^o Opérations accessoires.					
Effets à recouvrer : Prêts sur solvabilité	11.927	22			
— Prêts sur cautions	27.668	68			
Prêts sur hypothèques de propriétés de ville	83.601	89			
Achats de titres	4.000	"			
Prêts sur dépôts de titres	300	"			
			127.497		79
3^o Divers.					
Immeubles divers	226	74			
Mobilier	1.590	97			
Caisse	120.437	34			
Avances à régulariser	24	65			
Intérêts divers sur ventes et prêts	3.057	30			
Prêt au Service Local	14.155	"			
Correspondante divers	310	66			
			139.802		66
PASSIF.			447.110		23
Bons de caisse	14.205	"			
Dépôts	246.946	29			
Cautionnement du Comptable	4.000	"			
Correspondants divers	"	"			
Succession Summer	6.620	"			
			271.771		29
Capital ou balance en faveur de la Caisse			175.338		94

Mouvement de la Caisse en décembre 1909.

DÉSIGNATION DES COMPTES	RECETTES		DÉPENSES	
	FR.	C.	FR.	C.
Effets à recouvrer : Prêts sur cautions	3.560	18	5.500	"
— Prêts sur solvabilité	1.589	94	"	"
Prêts divers à longs termes	5.162	11	5.000	"
Terrains vendus ou cédés à termes	1.015	82	"	"
Frais généraux	14	50	1.255	80
Intérêts sur les dépôts	"	"	49	49
Correspondants divers	1.502	30	616	58
Marchandises en magasin	"	"	932	88
Intérêts divers sur les ventes et prêts	1.364	01	"	"
Dépôts	20.600	10	4.315	87
Avances à régulariser	17	85	400	"
Prêt au Service Local	9.480	"	"	"
Profits et pertes	"	"	"	"
Bons de caisse	"	"	"	"
Avances sur consignation de produits	100	"	"	"
Prêts sur dépôts de titres	"	"	"	"
Totaux du mois	44.406	81	18.570	62
L'encaisse au 1 ^{er} novembre 1909 était de	94.601	15	"	"
Soit	139.007	96	"	"
Les dépenses du mois s'étant élevées à	18.570	62	"	"
Il reste en caisse au 1^{er} janvier 1910	120.437	34	"	"

Résumé des opérations du mois.

	FR.	G.	FR.	G.
Le capital, au 1 ^{er} décembre 1909, était de...	178.252	17
L'Avoir du compte Profits et pertes s'est augmenté pendant le mois :				
Des intérêts échus :				
Sur les terrains vendus ou cédés....	84	52		
Sur les prêts divers à longs termes..	1.222	50		
Sur les prêts sur cautions.....	132	15		
Sur les prêts sur solvabilité.....	65	83		
De la prime perçue sur traites délivrées par les agents spéciaux et payés au particuliers.....	167	86		
De la prime perçue sur traites délivrées pendant le mois.....	"	"		
			1.673	86
			179.926	03
Le Débit de ce compte comprend :				
Les frats généraux du mois.....	1.241	30		
Les intérêts acquis sur les dépôts et payés pendant le mois.....	49	49		
Ceux acquis pendant l'année par les déposants et capitalisés au 31 déc. 1909.	3.212	56		
La diminution de 5 p. 0/0 sur la valeur du mobilier.....	83	74		
			4.587	09
Le capital au 1 ^{er} janvier 1910 est de...	175.338	94

Certifié conforme aux écritures :
Le secrétaire-trésorier,
Louis.

Vu et vérifié :
Le Chef des Détails du Service de l'Intérieur,
EDM. BRAULT.

Vu :
Le Président du Comité-directeur,
FRANÇOIS HERVÉ.

Vu
Le Censeur :
EDM. BRAULT.

CAISSE AGRICOLE

AVIS

Les personnes qui possèdent des bons de la Caisse Agricole sont invitées à les présenter au guichet de cet Etablissement pour y être échangés pour des billets de la Banque de l'Indo-Chine.

Le Secrétaire-Trésorier de la Caisse Agricole.
LOUIS.

PARAU FAAITE

Te taata' toa e moni parau ta ratou no te Afata Faaapu te faaite hia'tu nei' la ratou e e afai mai i taua mau moni parau ra i te uputa-aufau raa moni a te Afata Faaapu nei ia tau i hia i reira i te mau moni parau no te « Banque de l'Indo-Chine ».

Te papai parau mau moni a te Afata Faaapu.
LOUIS.

Avis aux navigateurs.

Les deux réverbères placés sur le bord du quai, en face l'avenue Dupetit-Thouars, sont munis de verres rouges orientés vers la

balise extérieure de l'alignement de la passe. Ces feux sont allumés tous les soirs.

Pour entrer de nuit dans la rade de Papeete, prendre l'alignement des phares de Tipaerui jusqu'à ce que celui des deux feux rouges du quai soit près de se fermer; venir alors sur la gauche et prendre cet alignement qui fait parer les récifs de Motu-Uta et permet de rentrer avec sûreté dans le port de commerce.

BANQUE DE L'INDO-CHINE

Capital : 36,000,000 fr.
privilegiée par décrets des 21 janvier 1875, 20 février 1888, 16 mai 1900 et 3 avril 1901.

SUCCURSALE DE PAPEETE

Situation au 31 décembre 1909.

ACTIF

Caisse.....	{ espèces..... 471.682 33	604.282 ¹ 33
	{ billets de banque. 129.570 }	
Portefeuille et avances.....		532.059 90
Administration centrale et correspondants.....		622.348 73
Comptes d'ordre.....		11.344 70
		1.767.005¹ 66

PASSIF

Billets en circulation.....	{ émis..... 1.280.000 }	1.150.430 ¹ }
	{ en caisse..... 129.570 }	
Comptes courants.....		415.799 49
Comptes d'encaissement et divers.....		37.502 72
Comptes d'ordre et billets en caisse.....		163.273 45
		1.767.005¹ 66

Papeete, le 5 janvier 1910.

Le Directeur,

G. RENAULT.

ANNONCES

F. FRANCKHAUSER

GÉOMÈTRE PATENTÉ — TAATA TANIUNIU FENUA

RUE DE SAINTE-AMÉLIE

Papeete.

"Union Steam Ship Company"

expédiera—

LE VAPEUR "MANAPOURI"

Pour Raiatea, Rarotonga et Auckland, transbordant pour Sydney et tous ports de Nouvelle-Zélande —

Vendredi, 28 janvier 1909.

S. R. MAXWELL & Co, Ltd.

Agents,
Quai du Commerce

Transport des Voyageurs et des Colis postaux entre Marseille et Papeete, et vice-versa, via Auckland et Sydney.

Deux départs tous les mois.

PAQUEBOTS DES MESSAGERIES MARITIMES				PAQUEBOTS DE L'UNION STEAM SHIP COMPANY							PAQUEBOTS DES MESSAGERIES MARITIMES				
MARSEILLE — DÉPART	BOMBAY — ARRIVÉE	COLOMBO — ARRIVÉE	SYDNEY — ARRIVÉE	SYDNEY — DÉPART	AUCKLAND — ARRIVÉE	AUCKLAND — DÉPART (1)	PAPEETE		AUCKLAND — ARRIVÉE	AUCKLAND — DÉPART	SYDNEY — ARRIVÉE	SYDNEY — DÉPART	COLOMBO — ARRIVÉE	BOMBAY — ARRIVÉE	MARSEILLE — ARRIVÉE
MERCREDI DIMANCHE	Jedi	Mardi Mercredi	Lundi			Mardi	Jedi	Vendredi	Jedi			Lundi	Samedi	Mercredi	Vendredi
17 nov. 1909	2 déc. 1909	7 déc. 1909	27 déc. 1909	12 janv. 1910	16 janv. 1910	18 janv. 1910	27 janv. 1910	28 janv. 1910	10 fév. 1910	14 fév. 1910	18 fév. 1910	21 fév. 1910	12 mars 1910	16 mars 1910	1 ^{er} avril 1910
21 —	8 —
15 déc. 19 —	30 —	4 janv. 1910	24 janv. 1910	9 février	13 février	15 février	24 fév.	25 fév.	10 mars	14 mars	18 mars	21 mars	9 avril	13 avril	29 —
.....	5 —
12 janv. 1910	27 janv. 1910	1 ^{er} février	21 février	9 mars	13 mars	15 mars	24 mars	25 mars	7 avril	11 avril	15 avril	18 avril	7 mai	11 mai	27 mai
16 —	2 —
9 février 13 —	24 février	1 ^{er} mars	21 mars	6 avril	10 avril	12 avril	21 avril	22 avril	5 mai	9 mai	13 mai	16 mai	4 juin	8 juin	24 juin
.....	2 —
9 mars 13 —	24 mars	29 —	18 avril	4 mai	8 mai	10 mai	19 mai	20 mai	2 juin	6 juin	10 juin	13 juin	2 juillet	6 juillet	22 juillet
.....	30 —
6 avril 10 —	21 avril	26 avril	16 mai	1 ^{er} juin	5 juin	7 juin	16 juin	17 juin	30 —	4 juillet	8 juillet	11 juillet	30 —	3 août	19 août
.....	27 —
4 mai 8 —	19 mai	24 mai	13 juin	29 —	3 juillet	5 juillet	14 juillet	15 juillet	28 juillet	1 ^{er} août	5 août	8 août	27 août	31 —	16 septemb
.....	25 —
1 ^{er} juin 5 —	16 juin	21 juin	11 juillet	27 juillet	31 —	2 août	11 août	12 août	25 août	29 —	2 septemb.	5 septemb.	24 septemb.	28 septemb.	14 octobre
.....	22 —
29 — 3 juillet	14 juillet	19 juillet	8 août	24 août	28 août	30 —	8 septemb.	9 septemb.	22 septemb.	26 septemb.	30 —	3 octobre	22 octobre	26 octobre	11 novemb.
.....	20 —
27 — 31 —	11 août	16 août	5 septemb.	21 septemb.	25 septemb.	27 septemb.	6 octobre	7 octobre	20 octobre	24 octobre	28 octobre	31 —	19 novemb.	23 novemb.	9 décemb.
.....	17 —
24 août 28 —	8 septemb.	13 septemb.	3 octobre	19 octobre	23 octobre	25 octobre	3 novemb.	4 novemb.	17 novemb.	21 novemb.	25 novemb.	28 novemb.	17 décemb.	21 décemb.	6 janv. 1911
.....	14 —
21 septemb. 25 —	6 octobre	11 octobre	31 —	16 novemb.	20 novemb.	22 novemb.	1 ^{er} décemb.	2 décemb.	15 décemb.	19 décemb.	23 décemb.	26 décemb.	14 janv. 1911	18 janv. 1911	3 février
.....	12 —
19 octobre 23 —	3 novemb.	8 novemb.	28 novemb.	14 décemb.	18 décemb.	20 décemb.	29 —	30 —	12 janv. 1911	16 janv. 1911	20 janv. 1911
.....	9 —
16 novemb. 20 —	1 ^{er} décemb.	6 décemb.	26 décemb.
.....	7 —

(1) Entre Sydney et Auckland les relations sont assurées par des paquebots de l' « Union Steam Ship Co » effectuant 1 voyage par semaine, arrivant à Auckland le dimanche et partant le lundi. Durée de la traversée : cinq jours environ.

Le paquebot qui part de Marseille le dimanche pour la Chine et le Japon rencontre à Colombo celui du mercredi précédent. Les passagers et les dépêches pour Sydney et Tahiti sont transbordés sur ce dernier qui, seul, se rend en Australie.

6 janvier 1910

JOURNAL OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

Service postal

Marche des courriers pour l'Amérique et l'Europe et retour

DÉPART TOUS LES 36 JOURS.

SEJOUR DU PAQUEBOT A PAPEETE : 4 JOURS

ALLER Durée moyenne du trajet : 25 jours (1)				RETOUR Trajet variant de 25 à 32 jours (2)			
PAPEETE — DÉPART	SAN FRANCISCO — ARRIVÉE	NEW-YORK — ARRIVÉE	PARIS — ARRIVÉE APPROXIMA- TIVE	PARIS — DERNIER DÉPART	NEW-YORK — ARRIVÉE	SAN FRANCISCO — DÉPART	PAPEETE — ARRIVÉE
2 novemb. 1909	14 novemb. 1909	18 novemb. 1909	26 nov. 1909	Vendredi 10 décemb. 1909	Samedi 18 décemb. 1909	28 décemb. 1909	9 janv. 1910
8 décemb.	20 décemb.	24 décemb.	2 janv. 1910	14 janvier 1910	22 janvier 1910	2 février 1910	14 fév.
18 janvier 1910	25 janvier 1910	29 janvier 1910	6 fév.	18 février	26 février	10 mars	22 mars
18 février	2 mars	6 mars	13 mars	25 mars	4 avril	15 avril	27 avril
26 mars	7 avril	11 avril	20 avril	29 avril	7 mai	21 mai	2 juin
1 ^{er} mai	13 mai	17 mai	25 mai	10 juin	18 juin	29 juin	11 juillet
6 juin	18 juin	22 juin	29 juin	15 juillet	23 juillet	6 août	18 août
19 juillet	31 juillet	4 août	11 août	26 août	3 septembre	11 septembre	23 sept.
22 août	3 septembre	7 septembre	14 sept.	30 septembre	8 octobre	17 octobre	29 octob.
27 septembre	9 octobre	13 octobre	20 octob.	4 novembre	12 novembre	22 novembre	4 décemb.
2 novembre	14 novembre	18 novembre	25 nov.	9 décembre	17 décembre	28 décembre	9 janv. 1911
8 décembre	20 décembre	24 décembre	1 ^{er} janv. 1911				

(1) Arrivés à New-York les courriers empruntent un des paquebots journallement en partance pour l'Europe et dont la traversée varie de 5 à 8 jours.

(2) Les correspondances de France pour Tahiti partant chaque samedi par la voie du Havre, un écart maximum de 7 jours peut se produire à San Francisco, entre l'arrivée et le départ de l'envoi de la dernière semaine.

Les envois, de Paris, des semaines précédentes, sont conservés à San Francisco jusqu'au départ du paquebot.

NOTA. — Le présent tableau, dressé spécialement pour le transport de la poste, ne peut être appliqué au voyage des agents de l'Administration allant de France à Tahiti, et vice-versa. Le tableau ci-après détermine les conditions de voyage des passagers.

SERVICE DES PASSAGERS

Départ de Papeete pour San Francisco et vice-versa tous les 36 jours.

PAPEETE — DÉPART	SAN FRANCISCO — ARRIVÉE	NEW-YORK — Départ par paquebot français le jeudi à 10 heures du matin	PARIS — ARRIVÉE APPROXIMA- TIVE	PARIS — DERNIER DÉPART	NEW-YORK — ARRIVÉE	SAN FRANCISCO — DÉPART	PAPEETE — ARRIVÉE
2 novemb. 1909	14 novemb. 1909	18 novemb. 1909	26 nov. 1909	Vendredi 10 décemb. 1909	Samedi 18 décemb. 1909	28 décemb. 1909	9 janv. 1910
8 décembre	20 décemb.	30 décemb.	7 janv. 1910	14 janvier 1910	22 janvier 1910	2 février 1910	14 février
18 janvier 1910	25 janvier 1910	3 février 1910	11 février	18 février	26 février	10 mars	22 mars
18 février	2 mars	10 mars	18 mars	25 mars	2 avril	15 avril	27 avril
26 mars	7 avril	14 avril	22 avril	29 avril	7 mai	21 mai	2 juin
1 ^{er} mai	13 mai	19 mai	27 mai	10 juin	18 juin	29 juin	11 juillet
6 juin	18 juin	23 juin	1 ^{er} juillet	15 juillet	23 juillet	6 août	18 août
19 juillet	31 juillet	4 août	12 août	26 août	3 septembre	11 septembre	23 septemb.
22 août	3 septembre	8 septembre	16 septemb.	30 septembre	8 octobre	17 octobre	29 octob.
27 septembre	9 octobre	13 octobre	21 octobre	4 novembre	12 novembre	22 novembre	4 décemb.
2 novembre	14 novembre	24 novembre	2 décemb.	9 décembre	17 décembre	28 décembre	9 janv. 1911
8 décembre	20 décembre	29 décembre	6 janv. 1911				